

L'an deux mil seize, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le dix octobre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Ménétréol sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-10-42

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Conseillers titulaires : 28

Mesdames Annette RAFFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, et Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Jean-Pierre ENGUERRAND, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 1 – Monsieur Florent DE SANDE.

Conseillers titulaires absents : 9- Mesdames Anne CASSIER, Annette BUREAU et Claudine RUZE.

Messieurs Pascal MARGERIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 1 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence Renier

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – FIBRE OPTIQUE : Délibération visant à autoriser le Président à signer la convention de financement n°18.07.T1 avec le Syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17 et L.5214-27,

Vu les statuts de la CDC l'autorisant à exercer la compétence de l'article L.1425-1 du CGCT,

Vu la délibération n° 2013-11-53 du 25 novembre 2013 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne relative à la prise de la compétence L.1425-1 (établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques) et pour pouvoir adhérer au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Numéric18,

Vu la délibération n° 2014-09-51 du 15 septembre 2014 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne relative à l'adhésion de la CDC au Syndicat Mixte Ouvert « Touraine Cher Numérique » et au transfert de la compétence « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » prévue au I de l'article L.1425-1 du CGCT.

Vu la délibération n°2014-09-52 relative à la désignation de représentant de la CDC au Syndicat Mixte « Touraine Cher numérique »

Vu la délibération n°2016-07-23 relative à l'élection d'un représentant de la CDC au Syndicat Mixte « Touraine Cher numérique »

Vu les statuts du Syndicat Mixte « Touraine Cher numérique »

Considérant que Touraine Cher Numérique a pour objet la mise en œuvre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), et par conséquent le déploiement d'infrastructures de montée en haut et très haut débit.

Dans ce cadre, Touraine Cher Numérique est maître d'ouvrage des projets (études, travaux, maîtrise d'œuvre...).

Considérant que conformément au cadre prévisionnel du SDTAN du Cher, les projets seront financés par des subventions de l'Europe, de l'État, de la Région Centre Val-de-Loire, du Département du Cher et des communautés de communes concernées.

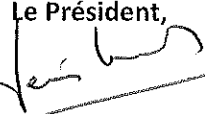
Le Président rappelle que la communauté de communes Sauldre et Sologne souhaite réaliser sur son territoire la mise en place de la fibre optique définie de manière conjointe avec Touraine Cher Numérique pour lequel il convient de signer une convention ayant pour objet de préciser les modalités techniques et financières de réalisation du projet d'aménagement numérique conformément au SDTAN du Cher.


Après en avoir délibéré et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER le Président à signer la convention de financement n°18.07. T1 avec le Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique et D'IMPUTER les dépenses au budget principal.

Article 2: D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Président,

Denis MARDESSON



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 18 octobre 2016
Et
Publication ou Notification du : le 18 octobre 2016*